



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 12 mai 2021

L'ÉTAT SOUTIENT LES ASSOCIATIONS A TRAVERS LE FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

L'État poursuit son aide envers les associations, notamment les plus petites, pour le soutien au fonctionnement et le développement d'actions innovantes.

Le gouvernement a souhaité amplifier la dynamique associative, en affectant notamment une partie des crédits affectés auparavant dans le cadre de la réserve parlementaire, au Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA).

Ce fonds finance depuis de nombreuses années la formation de bénévoles. Il soutient, depuis 2018, le fonctionnement et les projets innovants des associations, notamment celles de petite taille, tout secteur confondu. La mobilisation de ce fonds vise à permettre la structuration de la vie associative du territoire et la consolidation du maillage territorial associatif dans sa diversité.

En 2021, le département du Pas-de-Calais disposait de 594 778 €, près du double de l'année précédente.

Une forte mobilisation des associations

Ce dispositif a connu un franc succès auprès des associations, suite à l'appel à manifestation d'intérêt diffusé le 3 février dernier et largement relayé par les services de l'État et les réseaux associatifs. Les points d'information à la vie associative (PIVA+) se sont mobilisés partout sur le territoire pour informer les associations de cette nouvelle aide financière et pour les accompagner dans la rédaction de leur dossier de demande de subvention durant la campagne.

357 associations du Pas-de-Calais ont sollicité ce fonds, pour un montant 2,5 fois supérieur à l'enveloppe (qui atteint près d'1,4 million d'euros), déposant leurs dossiers par voie dématérialisée.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

301 associations, dont 90 % d'associations de petite taille, tout domaine d'activité confondu, se sont vues attribuer une subvention d'un montant de 500 € à 5 000 € (pour moitié sur le fonctionnement de l'association et pour l'autre sur des actions innovantes).

La cartographie permet de constater une localisation équitable des associations subventionnées sur l'ensemble des territoires du département et une diversité des domaines d'activité.

A titre d'exemples, ce dispositif soutient :

- L'association les CAISSES AU'DOM'AROISES, pour la création d'un atelier de construction de caisses à savon pour adolescents et jeunes adultes, en prévision de courses.
- L'association D'HAM NATURE, pour la restauration d'objets anciens, la réparation de jardinières en bois, l'installation d'hôtels à insectes et la fabrication de poules en bois visant à embellir le village.
- Les associations l'ORANGE BLEUE et LE CERCLE POETIQUE DU CALAISIS, pour l'animation d'un projet inter-associatif portant sur la confection de costumes et de marionnettes de théâtre au centre social Espace-Fort de Calais dans le cadre de la création d'un prochain spectacle intitulé "Double Je(u)".
- L'association la COMPAGNIE BRUIT DE COULOIR de Saint-Laurent-Blangy, pour la poursuite de son projet d'école des arts du cirque sous chapiteau.
- L'association les JARDINS OUVRIERS SAINT VENANTAIS, pour la réalisation de jardins ouvriers et solidaires « zéro pesticide » ainsi que la plantation et l'entretien des arbres fruitiers et arbustes.

Les échéances à venir

Fin 2021, l'appel à manifestation d'intérêt de la nouvelle campagne FDVA 2022 sera publié. Les PIVA+ poursuivront leur accompagnement des associations.

Bilan de la campagne 2021 du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

Le bilan de cette campagne est accessible via le lien suivant <http://bit.ly/FDVA22020>

L'appel à manifestation d'intérêt de la nouvelle campagne FDVA 2022 sera publié en fin d'année 2021.